

Faites la connaissance de notre CSE!



Qu'est-ce que le CSE ?

Le CSE est la fusion des DP (Délégués Personnels) qui représentent les salariés auprès de l'employeur, du CE (Comité d'Entreprise) qui s'occupent d'organiser des activités autour du social et de la culture pour les salariés et du CHSCT (Comité d'Hygiène de Santé et des Conditions de Travail). Notre rôle est multiple mais l'objectif est de représenter au mieux les salariés et leurs intérêts.

Pourquoi avez-vous choisi de faire partie du CSE ?



Le CSE est pour nous tous un moyen de soutenir nos collaborateurs et notre employeur dans la vie quotidienne au travail, autant d'un point de vue sécurité que confort et de s'assurer que le dialogue soit toujours ouvert.



Quels sont vos champs d'action ?

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des salariés sur les salaires, l'application du code du travail et des conventions et accords collectifs
- Promouvoir la santé, la sécurité et de bonnes conditions de travail, en lien avec les formations obligatoires à ce sujet
- Réaliser des enquêtes concernant les accidents du travail ou les maladies professionnelles
- Saisir l'inspection du travail en cas de besoin
- Utiliser le droit d'alerte
- Mettre en place des avantages sociaux et culturels pour les salariés

Quels sont les projets du CSE pour l'avenir ?



On espère pouvoir continuer à mettre en œuvre un maximum d'évènements, avantages pour toutes les personnes de l'entreprise tout en maintenant de bonnes conditions de travail pour tous.



Concertation
Collaboration
Cordialité